

La bataille juridique est lancée !

lundi 20 février 2017

Un avocat engagé est prêt à défendre les personnes qui souhaiteraient faire déposer leur compteur Linky.

Donc, SI VOUS AVEZ LE NOUVEAU COMPTEUR LINKY ...

Etes-vous par exemple dans l'un des cas suivants :

- LES INSTALLATEURS ONT-ILS PÉNÉTRÉ SUR VOTRE PROPRIÉTÉ SANS VOTRE ACCORD EXPRESS ? PAR EXEMPLE EN VOTRE ABSENCE ? (violation de domicile)
- LE COMPTEUR VOUS A-T-IL ÉTÉ IMPOSÉ DE QUELQUE MANIÈRE QUE SE SOIT (INSTALLATION MALGRE REFUS) ?
- LE COMPTEUR A-T-IL ÉTÉ PLACÉ CHEZ VOUS SANS QUE VOUS SOYEZ PLEINEMENT INFORMÉ DES POSSIBLES CONSÉQUENCES ET SOUHAITEZ-VOUS A PRÉSENT LE FAIRE RETIRER ?

Vous pouvez dans ce cas prendre contact au plus tôt avec nous à l'adresse mail et au numéro de téléphone suivant :

- Tel : 06 41 19 16 15 (ce numéro accepte vos appels mais ne peut pas vous appeler !)
- Mail : jsiorat@free.fr (cette adresse a été créée spécifiquement et UNIQUEMENT pour cette action),

Une procédure au pénal (violation de domicile par exemple) ou au civil peut être lancée.

Et si nous sommes nombreux, la procédure sera peu coûteuse. Dans un premier temps, par exemple, le dépôt de plainte auprès du procureur est gratuit.

Pour l'Ariège, votre plainte pourra être directement envoyée au procureur de l'Ariège par notre avocat, ce qui lui donnera plus de poids. Pour les autres départements, contactez-nous pour avoir de conseils de rédaction de la plainte à envoyer au procureur de votre département. Si la plainte est classée sans suite, une saisine d'un juge d'instruction pourra avoir lieu, avec mobilisation de tous les cas au niveau national.

Par ailleurs, nous recueillons les témoignages de personnes qui ont vu des conséquences après la pose de ce compteur sur leur domicile ou lieu de travail :

- A LA SUITE DE L'INSTALLATION DE CE NOUVEAU COMPTEUR, RESSENTEZ-VOUS DES MAUX DE TÊTE, DES ACOUPHÈNES, INSOMNIES, PROBLÈMES CARDIAQUES OU RESPIRATOIRES, DIFFICULTÉS DE MÉMORISATION OU CONCENTRATION, VOUS SENTEZ-VOUS NETTEMENT PLUS FATIGUÉ QU'AUPARAVANT, ETC. ?
- AVEZ-VOUS DES SOUCIS DE FONCTIONNEMENT AVEC VOS LAMPES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES ?
- VOS INDEX DE CONSOMMATION OU MONTANT DE VOS FACTURES SEMBLENT-ILS S'ÊTRE ENVOLÉS ?

Ou si vous avez des témoignages de pose forcée, avec photos ou vidéos éventuellement, ou même dépôt de plainte, merci de nous contacter également à ces coordonnées.

Jacques SIORAT pour la future Association Nationale Anti-Linky
collectif "Touche pas à mon compteur 09" mail : info.linky@gmx.fr